

Règlement du concours interne de la Compagnie de Tir à l'Arc de Châtillon

Saison 2016—2017

Le concours interne est ouvert à tous les archers de la compagnie, débutants ou non. Chaque archer concourra dans sa catégorie d'arc et d'âge. L'organisateur se réserve le droit de regrouper des catégories si le nombre d'archers engagés est insuffisant dans certaines d'entre elles.

Le concours interne est un ensemble de deux épreuves :

- le tir de la Saint-Sébastien, le vendredi 13 (jeunes) et lundi 16 et mercredi 18 (adultes) janvier 2017.
- un « tir en ville », le mercredi 26 avril 2017.

Première épreuve :

Il s'agit d'un tir qui sera réalisé sur carte Beursault :

- les 16 et 18 janvier, pour les adultes débutants et non débutants (en vis à vis si possible)
- le 13 janvier, pour les jeunes.

La distance de tir sera d'environ 20 mètres. 4 haltes de réglage seront organisées. Après celles-ci, les 20 premières flèches tirées permettront d'établir le classement de la manche.

Les points seront comptabilisés comme il est d'usage dans ce tir, avec la différence que seuls les points comptent, et non les honneurs. Les scores seront notés avec les renseignements suivants :

- Nom et prénom de l'archer. Les catégories d'arme et âge sont ceux de l'inscription.
- Nombre de points de chaque flèche tirée.
- Score total.
- Nom et signature du marqueur.

Deuxième épreuve :

Elle aura lieu au même moment pour tous les archers souhaitant participer. Pour des raisons techniques, il sera demandé une inscription préalable. Un courriel sera adressé, et une affiche sera apposée sur le panneau d'affichage du gymnase à cet effet.

Les tirs seront organisés lors d'une séance exclusivement dévolue à l'épreuve, le 26 avril 2017. Plusieurs situations de tir seront proposées, inspirées des disciplines de parcours.

La méthode de décompte des points, liée aux méthodes de décompte dans le tir Campagne et le Parcours nature, sera explicitée sur chaque atelier. Le cumul des points sur chaque atelier constituera le score de l'archer pour la deuxième épreuve.

Classement :

À l'issue de chaque manche, les archers sont classés au sein de chaque catégorie, et leur place leur donne un certain nombre de points, suivant le tableau suivant :

Classement manche	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e et au-delà
Points	40	38	36	33	30	27	24	21

Le cumul individuel des points donnera le classement final. En cas d'ex aequo entre plusieurs archers, le meilleur classement sera conféré à celui dont le cumul des scores sur les deux manches sera le plus haut. En cas d'égalité non réglée par ce biais, les archers seront réputés ex aequo.